

TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE

CONCOURS INTERNE ET DE TROISIÈME VOIE

SESSION 2016

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS OU PROJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : AMÉNAGEMENT URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte

Ce sujet comprend 18 pages
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

La commune de Techniville comptant 40 000 habitants s'est lancée dans une politique urbaine et paysagère globale visant à aménager un centre-ville accueillant à l'échelle de la commune. Une centralité urbaine qui serait constituée essentiellement d'un pôle administratif (en particulier les services de la mairie), d'un pôle culturel (regroupant l'ensemble des équipements culturels situés à proximité de la mairie) et d'un pôle de santé (avec des services adaptés aux personnes âgées). La commune étant constituée de plusieurs centralités économiques secondaires.

En tant que technicien principal territorial de 2^{ème} classe responsable du service aménagement et espaces publics de la commune de Techniville, le directeur de l'urbanisme opérationnel vous a confié le pilotage et la mise en œuvre de la requalification de la place centrale de la mairie.

Le programme s'inscrit dans le cadre des grandes orientations suivantes :

- Assurer un lien nord / sud et atténuer la coupure urbaine organisée par la route nationale qui coupe la ville en deux parties ;
- Aménager un lieu de rencontre pour des usages multiples à destination des habitants ;
- Accueillir des manifestations à l'échelle de la ville (organisées par la ville ou par les associations locales) ;
- Offrir des compléments de terrasses pour les programmes de commerces qui seront créés de part et d'autre de la place (restaurants, cafés...).

Les élus souhaitent l'aménagement d'un espace plutôt à caractère minéral. Le budget global alloué au projet est de 3 millions d'euros HT.

Ce projet est contesté par une association de commerçants qui regroupe 20% des commerçants de la ville et qui ont peur que la nouvelle centralité urbaine puisse impacter la dynamique économique des centres secondaires.

Il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : (3 points)

En vous basant sur vos connaissances professionnelles, vous devez argumenter le choix stratégique de la commune de Techniville. Votre analyse mettra en valeur les principaux enjeux d'aménagement et de requalification du centre-ville et de l'espace public.

Question 2 : (6 points)

En vous basant sur les principales orientations d'aménagement de la future place, vous proposerez :

a) sous forme d'une note, un programme d'aménagement intégrant les principes du développement durable.

b) une esquisse schématique de l'aménagement sous forme d'une perspective à main levée, en vous basant sur la perspective ANNEXE A et B (cette esquisse sera réalisée sur la feuille blanche fournie avec votre copie, elle devra être agrafée à la copie même si la question n'a pas été traitée).

Question 3 : (4 points)

La commune a décidé de confier la maîtrise d'œuvre à un prestataire extérieur.

- Rappelez les missions du maître d'œuvre et le rôle de votre service,
- Proposez les critères de jugement pour la désignation du maître d'œuvre.

Question 4 : (4 points)

Proposez une méthode de conduite de projet et de coordination avec les différents acteurs ainsi qu'une stratégie de communication détaillée pour renforcer l'adhésion citoyenne au projet mais aussi pour affronter l'opposition de l'association de commerçants dans la zone secondaire.

Question 5 : (3 points)

Vous devez proposer enfin un planning détaillé (opérationnel et de concertation) qui commence en mai 2016 pour une livraison en septembre 2018 (depuis la phase diagnostic programme jusqu'à la livraison des travaux).

Liste des documents :

- Document 1 :** « L'espace public pour tous » - *Traits urbains, n°46* - avril-mai 2011 - 8 pages
- Document 2 :** « Epernay fait mousser la qualité urbaine » - *Nora Hachache - Traits urbains, n°46* - avril-mai 2011 - 4 pages
- ANNEXE A :** « Perspective du site existant » - commune de Technville - 2015 - 1 page
- ANNEXE B :** « Perspective du périmètre d'étude » - commune de Technville - 2015 - 1 page
- ANNEXE C :** « EXTRAIT OAP centre-ville » - commune de Technville - 2015 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet



L'ESPACE PUBLIC POUR TOUS

Les berges du Rhône, à Lyon
© Karine Grollier

Comment créer des espaces publics « appropriables » au-delà des fonctions primaires de circulation et de déplacements, dans le respect du partage de l'espace par tous les usagers ? Le constat est fait depuis une dizaine d'années d'une stérilisation des pratiques sur un espace public libéré des éléments techniques encombrants mais le plus souvent perçu comme « vide » par des usagers qui souhaitent vivre pleinement la ville. Si le dessin général des sites urbains joue un rôle central dans l'appropriation, le mobilier, les matériaux utilisés et la mise en lumière peuvent modifier, par touches ou totalement, les potentialités et la perception des lieux et rendre possible des usages plus conviviaux. Plus souvent dans les centres urbains que dans les banlieues, des concepteurs tentent de rendre la ville vivante et développent des lieux généreux et polyvalents, ouverts au confort et à l'imaginaire.

S'asseoir confortablement, déambuler, jouer, déjeuner, se rencontrer, s'allonger pour lire ou rêver... Les habitants manifestent un certain engouement pour vivre différemment dans la ville en plébiscitant les espaces publics qui se prêtent à ces différents usages. Après la libération de l'espace dans les années 1980-1990 de tous les éléments techniques qui l'encombraient, nombre de sites ont gagné en qualité et en lisibilité, condition première de l'appropriation de l'espace par les usagers. Ils ont fait plus de place à d'autres modes de déplacements que la voiture: piétons, TCSP, cycles, rollers, personnes à mobilité réduite... Mais ils offrent rarement plus à l'usager-piéton qu'une fonction de circulation ou un usage commercial de restauration en terrasses. Le constat d'une stérilisation des pratiques s'est donc fait peu à peu. Des concepteurs urbains, souvent des paysagistes, mais aussi des artistes, des architectes, des designers et des scénographes travaillent donc à l'inverse, à la création de morceaux de ville « appropriables » et « gratuits », tout en gardant la notion de partage de l'espace, sans spécialisation définitive. Cette démarche se fait soit par l'esprit et le dessin de l'espace dans son ensemble, soit, de façon plus ponctuelle, par l'utilisation du mobilier urbain, des matériaux, et, plus rarement, par la lumière.

Des usages neutralisés

Le « tout-circulatoire » hérité de l'urbanisme automobile des années 1960 n'incite évidemment pas à « se poser » dans la ville. Cette tendance au mouvement perpétuel sans réelle pause a été renforcée depuis une dizaine d'années par l'arrivée de la pratique de la prévention situationnelle, issue de la théorie américaine de l'espace défendable, en particulier dans les quartiers d'habitat social: en privilégiant, souvent très tôt dans le processus de conception, la prévention d'usages objectivement ou subjectivement nuisibles à la société - agressions, tags, installation de « zonards » ou de SDF sur les bancs et autres fontaines... - cette orientation a contribué largement à ne pas faire la place aux usages positifs. Pourtant, si le fait d'être essentiellement incité à se déplacer dans l'espace public ne prévient pas forcément le vol à l'arraché, il empêche plus sûrement de pique-niquer en famille dans son quartier.

Un autre facteur de neutralisation des usages pourrait être à chercher dans une certaine habitude de conception qui consiste à s'intéresser aux objets plutôt qu'aux personnes: « pour nombre de concepteurs, les questions d'ego prennent souvent le pas sur le fait de s'intéresser aux gens; nous parlons de nous-mêmes en dessinant l'espace. Il faut peut-être être vieux et avoir fait ses preuves pour en sortir », suggère le paysagiste Michel Corajoud. L'urbaniste Jean-Pierre Charbonneau considère, lui, que de nombreux élus ont tendance à confondre les lieux qui impressionnent avec ceux, plus démocratiques, qui accueillent réellement: « un espace accueillant privilégie la possibilité de s'asseoir confortablement en lien avec son environnement, et pas forcément la beauté et la richesse du sol ».

Dépasser les fonctions

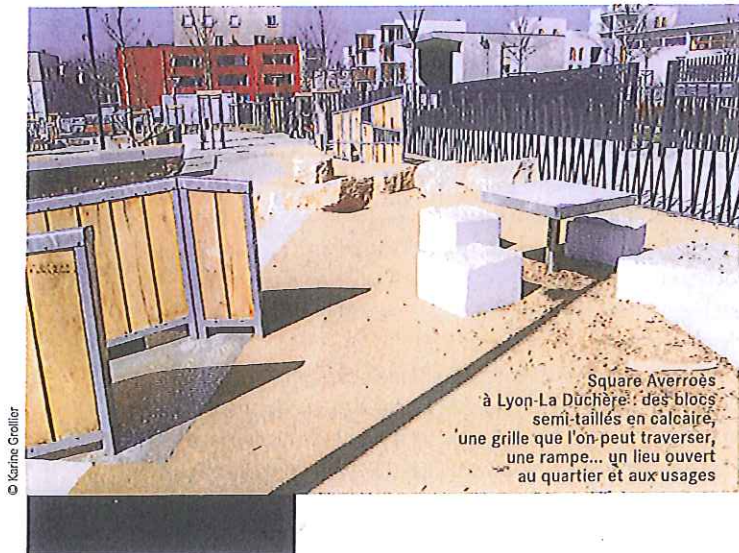
Dépasser la simple fonction de déplacements - y compris sur certaines voiries - et la fonction marchande nécessite souvent d'anticiper les possibilités d'appropriation dès l'amont des pro-

jets urbains. « Nous traitons la question des usages dès l'avant-projet ou les esquisses, alors qu'elle n'est généralement abordée qu'en fin de projets », explique le paysagiste Alain Marguerit. « Faire circuler les gens constitue bien la fonctionnalité première sur laquelle nous, urbanistes, avons une obligation de résultat. Nous pouvons aller au-delà en rendant appropriables des espaces publics généreux dans un milieu urbain en densification. L'une des façons d'y parvenir consiste à gérer le plus tôt possible les conflits entre les différents modes de déplacements - en les hiérarchisant - afin de libérer le dialogue pour aborder les usages pleinement et au plus tôt ».

Inspiré des pratiques belges, le principe de hiérarchisation des fonctions nommé Pecta - Piétons, écologie, cycles, transports en commun, automobiles - lui permet de concevoir l'aménagement des 3 kilomètres de la rue Garibaldi à Lyon - première tranche livrée en 2014 - en donnant plus de place aux déplacements des usagers les plus « fragiles »: les piétons, l'écologie et les cycles en premier lieu, puis les transports en commun et, en dernier lieu, la voiture. Ce grand axe - de 28 à 65 mètres de large - relie le parc de la tête d'Or, au nord de la ville, au parc Sergent Blandan, plus au sud, et passe au pied de la Part-Dieu. La hiérarchisation des fonctions conduira à fermer les trémies de circulation automobile - transformées en citernes d'eau de pluie - à installer les voitures au centre du boulevard afin que tous les flux s'y croisent. Ce choix dégagera plus d'espaces pour les autres usages et les autres modes de transports. Un sol « facile » et confortable, sans rupture de niveaux, est prévu. Un jardin d'eau de 10 à 12 mètres de large et de près de 80 mètres de longueur sera installé, plein ouest sur le grand axe, pour permettre des usages ludiques et rafraîchissants en été. La place Charles de Gaulle, au pied de la tour « Crayon » et de l'Auditorium, pourrait être entièrement ouverte, ponctuée d'une scène extérieure en amphithéâtre, et offrir ainsi un lieu convivial, en dentelle, sur le boulevard. →

L'espace public est avant tout le support de tous les modes de circulation.





Square Averroès à Lyon-La Duchère : des blocs semi-taillés en calcaire, une grille que l'on peut traverser, une rampe... un lieu ouvert au quartier et aux usages



Des lycéens investissent les marches ensoleillées pendant la pause déjeuner.

Square Averroès (Lyon-Duchère) : des lieux différenciés grâce à la concertation

Déjeuner, jouer, s'assoupir au soleil... Les usages constituent l'entrée première de la conception du square Averroès - ouvert la nuit - dans le quartier en rénovation urbaine de La Duchère, à Lyon. Le paysagiste Alain Marguerit, urbaniste en chef de la Zac et chargé de la conception des espaces publics d'un des quartiers - le Plateau - a demandé à une vingtaine d'habitants volontaires ce qu'ils souhaitaient voir réalisé sur une placette de 2000 m² située devant l'entrée d'une école. « On est arrivé au stade de l'avant-projet par la concertation. En cinq réunions, à l'aide de quelques clefs d'aménagement (traitements possibles du dénivelé d'1,5 mètre, choix de la vocation, prise en compte du soleil et de l'ombre...), ils ont souhaité créer un jardin - plutôt qu'une place minérale - du fait de la proximité de l'école mais sans jeux normalisés, clôturés. Ceci a permis de garder l'espace ouvert et disponible à la promenade et à des jeux qui n'en sont pas en apparence, comme une table de faible hauteur entourée de petits blocs semi-taillés en calcaire et de rampes où les enfants peuvent monter et glisser », explique Alain Marguerit. Les habitants ont voulu que l'eau soit présente. Un bassin de 10 cm de profondeur a donc été dessiné : les enfants peuvent y jouer et se rafraîchir sans aucun risque. Une grande pelouse a été également demandée ; elle constitue un espace central confortable et très appropriable du square. De grands emmarchements sont créés face au soleil. « Je n'aurais probablement pas été aussi loin dans le niveau de diversité des lieux », constate le paysagiste. « Il est possible de s'installer seul ou à plusieurs dans des espaces qui se font face, de s'isoler ou de recréer une intimité. J'ai souhaité que différents niveaux de confort se juxtaposent en disposant des bancs de jardin en bois aux côtés de bancs en bloc béton clair. Il fallait répondre à la fois aux demandes très diverses de tranquillité, de jeux et de convivialité formulées ». L'observation des usages dans le square illustre les appropriations fortes et variées des habitants : des enfants jouent sur les pentes, sur les blocs béton et s'amuse à traverser la grille - purement esthétique - qui entoure le square, les lycéens du quartier viennent manger un sandwich sur les marches et sur les tables disposées çà et là, d'autres discutent au soleil sur les bancs en bois.

→ Grands espaces non spécialisés

Dans les centres urbains, des lieux généreux, en retrait des voiries et des fonctions primaires de déplacements, sont conçus pour accueillir des usages mixtes : pique-nique, lecture, marche, sieste, footing, vélo, jeux... Ils juxtaposent sans rupture certains types d'espaces dégagés - larges pelouses, grands emmarchements, sols en stabilisés, miroirs d'eau... Ils s'affranchissent de la spécialisation rigide imposée par des équipements normalisés, souvent clos, qui peuvent très vite interdire un véritable partage des lieux en les limitant à des usages uniques : aires de jeux de boule, jeux de ballons, jeux pour enfants, rampes de skates... Ou les intègrent avec parcimonie. Cette tendance mixte - dont l'espace précurseur a été le parc de La Villette dans les années 1980 - répond à une demande croissante des habitants : « le désir des gens de vivre dehors se montre de plus en plus fort ; ils souhaitent passer un moment en famille, entre amis et se rencontrer », constate la paysagiste Jacqueline Osty. « Il est impressionnant de voir le nombre de personnes installées sur une pelouse dès qu'on la crée ! ». Avec la conquête urbaine des anciens ports et la réouverture des villes sur leur fleuve et leur mer, les quais - à Bordeaux, au Havre, à Paris ou à Lyon - se prêtent particulièrement à ce type d'usage par leur taille et leur positionnement. Les 40 hectares de quais de la Garonne (4 kilomètres sur 100 mètres de large), situés en plein cœur de Bordeaux, ont été réaménagés par le paysagiste Michel Corajoud il y a deux ans dans le sens d'une large appropriation, qui a parfois dépassé les attentes. « Les gens se rendent compte que l'on a conservé la générosité du lieu ; il n'est ni étriqué, ni encombré. Il n'est pas nécessaire de vouloir surécrire l'espace », commente Michel Corajoud. « Le grand miroir d'eau créé devant le bâtiment de la Bourse est devenu emblématique de Bordeaux par ses effets visuels et l'appropriation qu'en ont fait les Bordelais. Il avait pour fonction principale de refléter le monument. Les deux centimètres d'eau qui mouillent le granit foncé créent un effet de miroir parfait. Mais



© Michel Corajoud

Le miroir d'eau de Corajoud sur les quais de la Garonne à Bordeaux : à la fois emblématique et utilisé par les habitants.

il est surtout devenu une « plage » très fréquentée : les gens mettent des serviettes autour, jouent dans l'eau sans risque et se rafraîchissent dans les gouttelettes de brume projetées. Je n'avais pas anticipé un tel engouement ! D'autant que les journaux en parlaient avant la réalisation comme de « la flaque à moustiques » de Corajoud », sourit-il.

Parce qu'il ne refusait pas le contact en se protégeant derrière des barrières préventives, le miroir d'eau a su pleinement s'adapter aux désirs de la population. Quelques jeux pour enfants, blancs pour rester discrets, se perdent dans l'immensité des quais. Des jardins ouverts se mêlent aux grandes promenades, ponctuées de groupes d'arbres isolés afin d'amener de l'ombre tout en préservant les vues sur le front bâti bourgeois. Structurés mais libérés, les quais accueillent de grandes fêtes bordelaises comme celle du vin.

Certains parcs ou squares urbains, comme Bercy ou plus récemment le square lyonnais Averroès à La Duchère (cf. encadré p. 18), sont conçus comme des morceaux de ville, non suréquipés par des espaces normalisés. De vastes lieux constituent parfois le cœur d'un aménagement de quartier. L'atelier TGT (Tretteul-Garcias-Treuttel) a ainsi organisé le quartier de la Zac Andromède, à Toulouse-Blagnac, autour de 60 hectares de grandes pelouses et de cours plantées. Limitrophes des voiries ou de promenades, ils ne constituent pas des équipements →



© Michel Corajoud

Quartier de La Défense : des « récifs » sur la dalle

« La Défense, c'est l'utopie, mais elle n'est jamais arrivée à l'échelle des piétons », ironise le scénographe urbaniste Jean-Christophe Choblet. « Nous allons créer des récifs à l'aide du mobilier pour que les usagers puissent « s'accrocher » quelque part. Leurs besoins quotidiens nous ont guidés ». Il s'est notamment inspiré de son expérience de concepteur de Paris-Plages et d'une étude des usages sur la dalle pour élaborer le cahier des charges de la Biennale de mobilier urbain, intitulée *Forme Publique 2011*, de La Défense, dont il est le directeur artistique.

Toute la réflexion part des usages quotidiens qui ne trouvent pas de place sur la dalle. Tous les deux ans, un appel à projets sera lancé sur des usages différents. La première édition ne concerne que le niveau dalle et a permis de sélectionner quatre usages : poser/se reposer, attendre/s'abri-

ter, déjeuner, travailler/se cultiver. « Nous avons notamment constaté que les gens qui arrivent en avance à leur rendez-vous n'ont pas de lieu où attendre », explique Katayoune Panahi, directrice de Defacto, l'établissement public de gestion du quartier d'affaires de La Défense. « Il n'existe pas non plus de lieu où s'asseoir pour déjeuner; les salariés s'installent souvent sur les marches de la Grande Arche ».

Sur 103 candidatures, 8 projets ont été sélectionnés le 17 mars : parmi eux, des « zones d'assise libre » constituées de cubes « accrochés aux creux de la Ville » sont proposées. L'assise peut se pratiquer de différentes façons selon son envie et selon le nombre de personnes d'un groupe. Une AMAP est créée et utilise ce mobilier hybride comme lieu et outil de distribution de sa marchandise. Autre projet, des îlots urbains sont conçus comme du mobi-

lier multi-usages proposant différentes fonctions : bancs, tables, poubelles, éclairages, écrans de projection, panneaux d'affichage, espaces verts, prises réseau et électriques... Ces espaces composés en bois et tiges d'assemblage métalliques seront disposés dans l'axe principal de la dalle. Attendre, lire, manger, réaliser des réunions informelles deviennent possible dans des lieux ludiques, évolutifs et intuitifs. Les projets sélectionnés seront testés à partir de septembre pendant un an sur le site, mais ne donneront pas forcément lieu à une industrialisation. « L'objectif réside dans l'élaboration à terme d'une ligne de mobilier urbain dédié à La Défense afin que le quartier ne soit pas identifiable que par les tours », projette Katayoune Panahi. « La Biennale nous permettra de réaliser un retour sur expérience au préalable ».

→ isolés mais sont parties prenantes du fonctionnement urbain, et peut-être d'un art de vivre dehors. « La grande dimension de l'espace, son orientation, son dessin, sa qualité champêtre suffisent à le qualifier sans lui donner d'attribution précise », souligne l'architecte Jean-Claude Garcias, de TGT. « Nous avons bien programmé quelques jeux pour enfants, mais c'est lilliputien dans le projet ».

Mixité des sols et du mobilier

Il n'est ainsi souvent ni nécessaire, ni judicieux de prévoir les usages de l'espace public; il suffit de les rendre possibles. Leur polyvalence tient souvent au traitement du mobilier et des sols. Une pelouse permet de jouer au ballon, de dormir ou de manger, un sol en stabilisé autorise les jeux de boules ou le footing. « Trop définir l'espace permet d'éviter le détournement des usages prévus. On est plus dans le contrôle que dans la générosité », analyse l'architecte Frédéric Bonnet, de l'agence Obras, qui a notamment réalisé, avec Marc Bigarnet, les espaces publics du port du Havre et les grandes promenades des quais. « Les choses ne doivent pas être dessinées pour un usage unique. Si elles génèrent quatre ou cinq usages différents, alors on a tout gagné! », constate de son côté Michel Corajoud. « Il faut certes prendre en compte le corps, mais la polyvalence des objets et des sols devient nécessaire pour ne pas préjuger de ce que les gens y feront. C'est pareil pour les jeux: les enfants sont moins libres de leur imaginaire si on leur donne un éléphant avec des oreilles qu'avec une poutre basse qui peut ainsi devenir cou de girafe ou dos d'éléphant ».

La lisibilité, la transparence des espaces publics, la polyvalence ou le confort des sols et des objets ne suffisent pourtant pas à les rendre aimables: l'espace doit aussi exprimer qu'il est disponible, ne pas mettre à distance, éviter les barrières, même basses, dès lors que la sécurité par rapport aux véhicules motorisés ou aux dénivelés n'est pas en jeu, et s'abstenir de trop grandes différences de niveaux. Michel Corajoud estime que même sur certaines voiries, l'avenir n'est pas à la segmentation des fonctions: « on sent bien que la séparation en couloirs n'est pas pertinente. Tout le monde, des vélos aux rollers, demande le sien. Cela n'encourage pas à la citoyenneté. Créer un couloir vélos sur un trottoir rend le conflit d'usages plus dangereux: les cyclistes considèrent que cet espace leur appartient totalement et roulent plus vite. Sur la chaussée, ils se sentent en danger... Jusqu'où peut-on par ailleurs juxtaposer les couloirs sans compromettre la neutralité des lieux? La solution vient plutôt de l'expérience allemande où l'on inscrit tous les déplacements sur un même grand plateau et où chacun doit faire attention aux autres. J'ai proposé de faire ça place Saint-Paul à Paris. Cela marche plutôt bien ».

Confort et intimité

Faire la place aux usagers revient souvent à faire la place aux corps dans la conception du mobilier urbain et les matériaux utilisés. A l'inverse de la tendance sécuritaire qui demande aux concepteurs de créer des bancs où l'on ne peut ni s'allonger, ni s'asseoir trop longtemps, le travail de designer de mobilier urbain de Marc Aurel (cf. interview p.22) tourne autour de la →

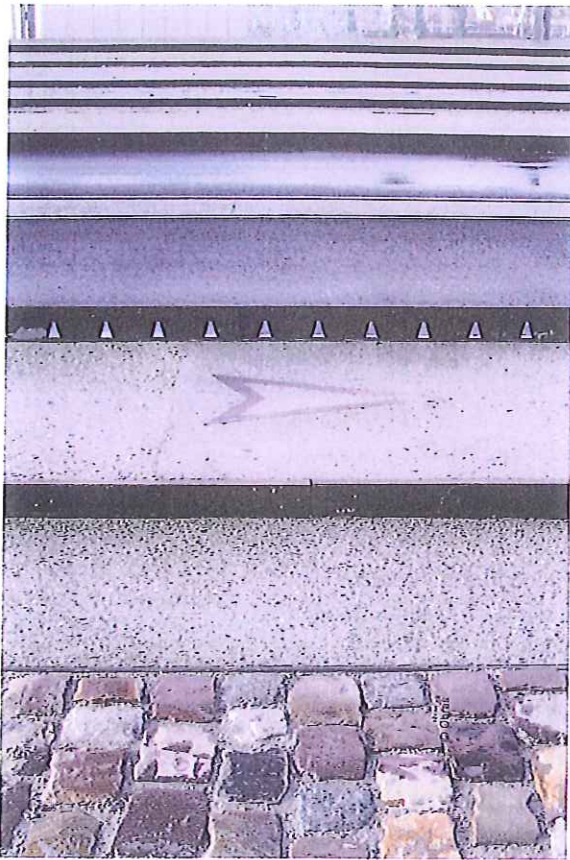
Au Havre, Obras a misé sur la générosité des espaces publics et sur l'implantation d'un mobilier de grande taille, en réponse au paysage portuaire, en s'appuyant sur les sols existants.



© Obras



© Obras

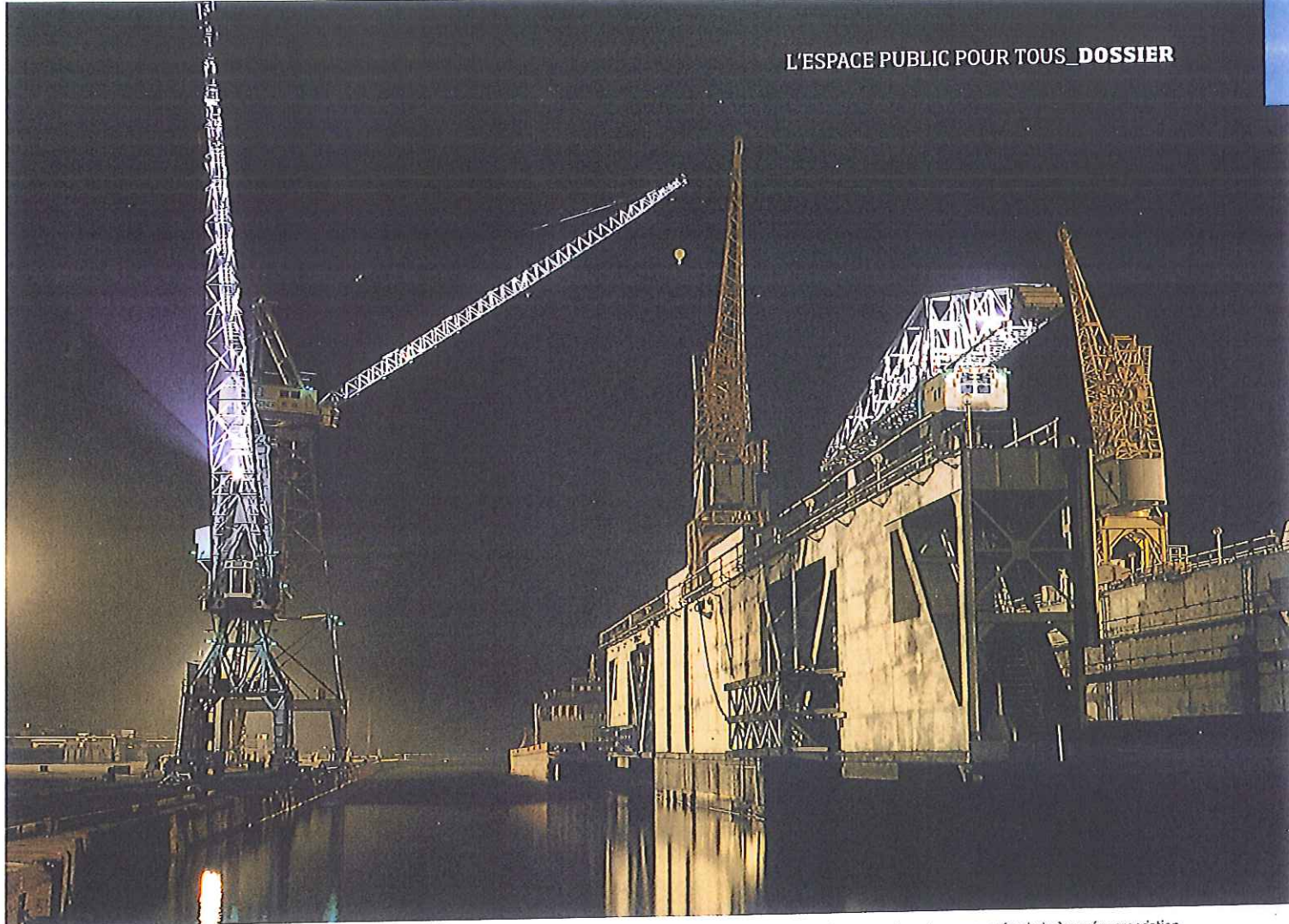


© Obras

→ notion de confort et de désir inspiré par la forme et la texture des mobiliers. Jacqueline Osty intègre la dimension psychologique du confort en mettant à distance des trottoirs - par la végétation, la structuration de l'espace et l'orientation - les petits salons urbains qu'elle crée place Bellecour à Lyon (lire l'encadré p.26). Le sentiment d'intimité des logements semble se transférer dans l'espace public, preuve d'une volonté des habitants de vivre la ville de façon plus personnelle. Cette tendance se traduit notamment par l'arrivée de mobiliers et d'espaces qui en sont inspirés: luminaires en abat-jour, tables, banquettes confortables en face à face... Sur les terrasses de Nanterre comme dans la Zac Andromède à Toulouse Blagnac

par exemple, le concepteur-lumière et designer Philippe Almon a créé des luminaires rappelant les abat-jour, inspirés de l'espace domestique.

Observer ou interroger les usagers apporte aussi de précieux éléments pour penser l'espace. Alain Marguerit a conçu les avant-projets de la place Abbé Pierre et du square Averroès à La Duchère au moyen de courtes séries d'ateliers de concertation avec les habitants. Il en ressort une grande variété d'espaces polyvalents, mais qui alternent intimité et ouverture, contemplation et jeux. Sur les quais bordelais, Michel Corajoud a fait primer l'usage - donner de l'ombre en été aux usagers - sur la tradition de non-plantation des quais: « planter les quais →



La mise en lumière du port de Saint-Nazaire par Yann Kersalé a impulsé la redécouverte de cet espace, préambule à sa réappropriation.
© Yann Kersalé - Nuit des Docks, Saint-Nazaire, 1991.

→ apparaît comme une hérésie en regard de la dimension minérale de ces espaces. Mais une pancarte accrochée sur un ancien hangar demandait des arbres, et il est vrai que les quais deviennent très étouffants en été. J'en ai donc prévu, par paquets de quatre, cinq ou six, pour offrir par exemple la possibilité de s'asseoir jambes au soleil et visage à l'ombre, une posture que l'on voit souvent au Jardin du Luxembourg ». A posteriori, s'inspirer du détournement des usages « prévus » peut impulser une reconfiguration du mobilier : « j'ai vu quelqu'un installer un hamac entre deux arbres à Paris-Plages et y faire la sieste », évoque le scénographe-urbaniste Jean-Christophe Choblet, concepteur de cet espace public « calendaire » parisien. « J'ai donc dessiné des hamacs pour la saison suivante. Il est important que les usages puissent être détournés ».

Stimuler l'imaginaire

Rêver un lieu, même inconsciemment et à la marge, c'est lui créer une histoire personnelle. Qu'ils soient liés à l'histoire d'un site, à celle que se raconte le concepteur pour mieux créer, ou à la stimulation induite par un décalage, l'imaginaire, voire la poésie, font office de puissants leviers dans l'appropriation des espaces. La scénographie urbaine utilisée par Jean-Christophe Choblet lors de la conception de Paris-Plages entre de plain-pied dans cette problématique : « mon rôle de scénographe revient à créer des sentiments. Créer une plage pour →

Paris-Plages 2010, voie Georges Pompidou.



© Henri Gault/Mairie de Paris

→ les familles qui ne peuvent pas partir en vacances revient à y mettre du sable, c'est presque jungien et cela fonctionne. J'ai aussi fait appel à la dramaturge Valérie Thomas qui a écrit l'histoire d'une journée de vacances sur ces trois kilomètres de quais de Seine en fonction du déplacement du soleil: le matin, l'activité se fait côté Pont Neuf, puis se déplace vers les murs d'escalade et les buvettes à l'heure de l'apéro; les pique-niques se déroulent sous les arbres. Et le soir, on joue aux boules par exemple... », détaille le scénographe.

On retrouve à Paris-Plages le souci de ne pas préjuger des usages: des plateaux en bois de 3 mètres sur 3 offrent des scènes aux usagers et des possibilités d'utilisation variées. Jean-Christophe Choblet conçoit actuellement un aménagement pérenne mais réversible des berges de la Seine pour 2012 dans cet esprit de scénographie modulable qui n'hypothèque pas les potentialités d'usages.

L'imaginaire peut aussi être distillé par touches, sans démarche scénographique claire: « nous avons dessiné des tables surdimensionnées qui prennent en compte la grande échelle du paysage sur les quais du port du Havre », se rappelle Frédéric Bonnet. « Cela a inspiré à certains des commentaires tels que « Ce sont des bancs de géants! ». Renforcé par une disposition aléatoire, ce côté incongru d'objets trop grands, qui ne servent a priori à rien, dans le sens où les gobelets peuvent basculer entre les lattes en bois, génère des usages divers: on y pique-nique, certes, mais les enfants grimpent aussi dessus, s'y allongent, font des spectacles ou apprennent à marcher sur un fil. Nous croyons beaucoup au fait qu'il y a une appropriation des éléments lorsqu'ils rencontrent l'imaginaire. De la même façon, nombre de matériaux au sol - les pavés, la conservation des rails en fer, les longues grumes sur lesquelles on peut d'asseoir ou marcher - renvoient à l'ancienne vie portuaire ».

Micro-lieux

Certaines conceptions de mobiliers urbains peuvent animer les vides, même en l'absence de réaménagement global des espaces publics. Ces micro-lieux se greffent dans la ville pour créer des événements quotidiens. C'est l'idée portée notamment par la Biennale de mobilier urbain de La Défense ou par le designer Marc Aurel.

L'urbaniste-consultant Jean-Pierre Charbonneau a débuté cette pratique il y a quinze ans à Saint-Etienne: il a proposé de faire appel à des concepteurs, designers, artistes ou architectes pour modifier rapidement les usages sur certains espaces publics sans les requalifier forcément. Des plots de couleurs sont installés sur des placettes, des cadres en bois offrent une arche à des sièges installés face à face... Il a appliqué cette démarche dans la requalification des espaces publics de Saint-Denis, ou du quartier d'habitat social des Hauts-de-Rouen. « Il faut introduire des micro-propositions, adaptées à l'échelle du corps, sur les espaces publics dégagés », explique-t-il. « A Saint-Denis, un banc circulaire autour d'un arbre vient par exemple recréer l'échelle humaine sur la place de la Basilique, à une distance suffisamment importante pour contempler l'édifice. Dans les Hauts-de-Rouen, des cabanes poétiques, à l'air un peu bricolé mais très solides, viennent servir d'abribus, de préau d'école ou de lieu pour le gardiennage de jardins .. »



La place des Arcades, place-jardin signée Péna & Peña. © Péna & Peña

EPERNAY FAIT MOUSSER LA QUALITÉ URBAINE

Dans la capitale du Champagne, le foncier se fait rare, alors que l'équipe municipale rêve de redynamisation urbaine. En attendant la libération des emprises de la SNCF, la ville réinvestit ses espaces publics et cherche à densifier ce qui peut l'être, tout en engageant ses opérations Anru.

Epernay (Marne, 24 500 habitants) bénéficie d'un cadre paysager et d'un riche patrimoine lié à la production du Champagne. Mais cette production prestigieuse ne l'a pas préservée du déclin démographique. Comme la plupart des villes de Champagne-Ardenne, Epernay perd des habitants depuis le début des années 1970. Pour Franck Leroy, maire (UMP) et président de la communauté de communes Epernay-Pays de Champagne, « il faut à tout prix sortir de la dévitalisation démographique et déclencher une dynamique urbaine pour peser sur l'image et l'emploi. Cela demande une action à l'échelle d'un territoire plus large que les agglomérations ; ce qui est hors de portée de collectivités isolées ».

C'est pour cette raison qu'Epernay a adhéré au G10, l'association créée en janvier 2010 avec neuf autres villes et EPCI de Champagne-Ardenne et de Picardie (Châlons-en-Champagne, Reims, Charleville-Mézières, Sedan, Vitry-le-François, Soissons, Laon, Château-Thierry) pour constituer un pôle métropolitain de 400 000 habitants autour de Reims. La dynamique urbaine désirée par le maire pourrait se traduire dans la

reconquête des anciens ateliers de la SNCF, situés derrière la gare, presque en plein centre-ville. « La SNCF nous a annoncé en 2009 son désir de vendre une partie de ses anciens ateliers (13,5 hectares). Nous lancerons en 2011 l'appel d'offres pour retenir l'urbaniste qui concevra à la place un quartier de logements et de bureaux », précise le maire. Un foncier appréciable, sur ce territoire où la valeur des vignes de Champagne limite l'urbanisation et où la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) empêche toute construction susceptible d'occulter la vue sur les coteaux.

La ville commencera à investir le site par la création d'une pépinière d'entreprises, d'un pôle emploi-formation et surtout d'un pont pour enjamber les voies ferrées. Elle a demandé une subvention Feder pour financer ce programme et a confié à Laurent Bécard (Agence Bécard et Palay) une rapide pré-étude urbaine. Le défrichage réalisé par l'urbaniste a permis de dégager un potentiel constructible, de tenir compte du centre commercial existant à proximité du terrain et d'envisager les liaisons avec le reste de la ville. →

Déminéralisation pour le quartier de Bernon

Si la production vinicole a façonné en partie la ville, elle a aussi inspiré le projet de rénovation urbaine du quartier de Bernon (100 millions d'euros d'investissement), au sud-est, à dix minutes de l'avenue de Champagne. Ce quartier dense a été construit de 1968 à 1972, à une époque où l'on prévoyait 100 000 habitants à Epernay. Au nord, il s'érige en surplomb et au sud, il butte sur des coteaux de vignes. « Il a très vite dysfonctionné et la vacance s'est accentuée dans les années 2000. Les logements ne trouvaient plus preneurs. Sans compter la dalle, devenue très vite une friche, et des îlots fermés qui posaient des difficultés d'adressage », rappelle Michèle Fuselier, directrice du renouvellement urbain. A la création de l'Anru, la ville a décidé d'engager une forte réorganisation de l'espace public et a déposé un dossier de candidature. En 2007, elle a demandé à trois équipes pluridisciplinaires de plancher sur un projet. « Ce marché de définition a permis un brainstorming général. Nous n'imaginions pas des propositions aussi différentes », affirme Michèle Fuselier. « Parallèlement, nous avons lancé des ateliers de travail urbain avec les habitants. Seulement une quinzaine y ont participé, mais ils sont restés jusqu'au bout. D'ailleurs, les architectes devaient les écouter pour construire leurs projets ».

Les habitants et les élus ont choisi le projet de l'équipe Axis Architecture. « L'idée de tirer parti de la qualité du paysage, d'introduire de la verdure dans un quartier très minéral a plu. Mais le projet a sans cesse évolué, et je n'imaginai pas que nous aboutirions à une telle qualité. L'écoute des habitants a contribué à ce résultat », confie Michèle Fuselier. Ce que confirme Laurent Thomassin, d'Axis: « nous sommes arrivés avec des idées préconçues, notamment casser le ghetto par l'apport d'une population plus prospère. Mais nous avons compris que les habitants accepteraient mal un projet s'il s'adressait à des gens extérieurs et non d'abord à eux. Nous avons donc pris le parti de démolir pour améliorer leur cadre de vie et créer des liens avec les autres quartiers ». Pour apporter de la mixité, la ville compte sur

les équipements publics ouverts aux autres Sparnaciens comme la médiathèque, le centre social, la salle polyvalente, la garderie, les terrains multisports. La transformation de Bernon implique la démolition de 500 logements. Epernay a obtenu une dérogation pour n'en reconstruire que 200, dans d'autres quartiers. « Nous voulions aérer le quartier; par ailleurs la vacance n'engageait pas à reconstruire et à densifier », explique Michèle Fuselier. En 2013, Bernon s'organisera autour d'un parc avec terrains de sport et jardins par-

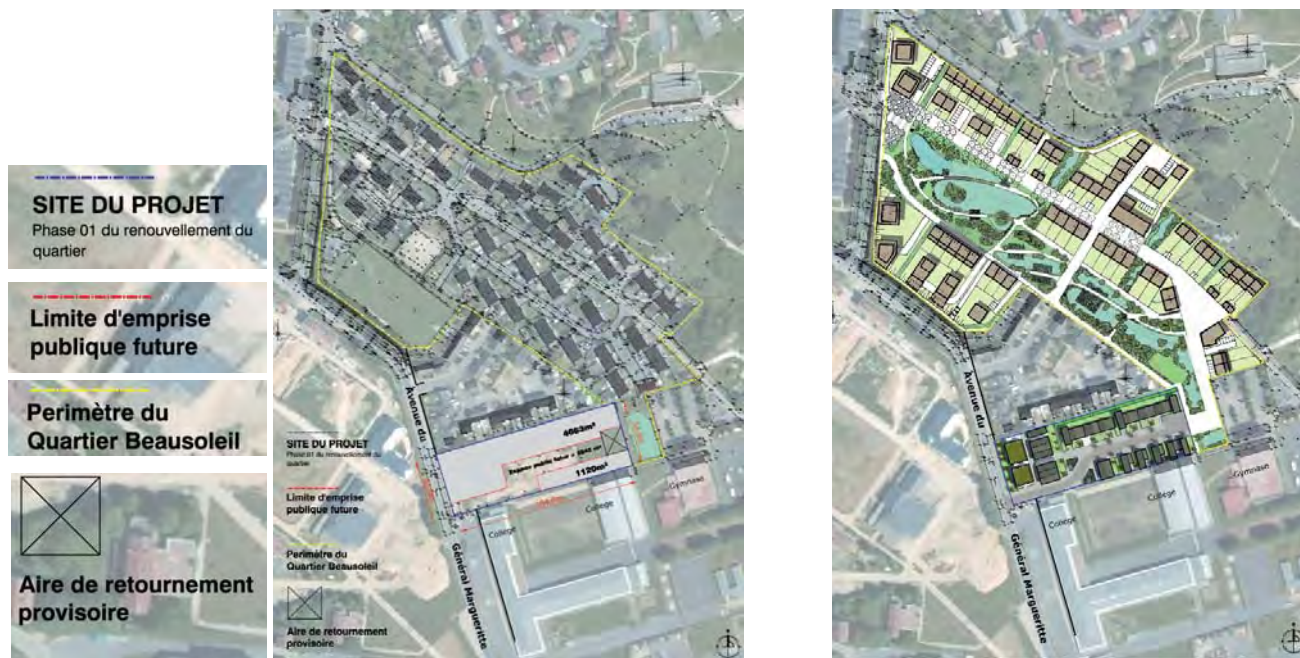
tagés. La grande place du marché qui le termine débouchera avenue de Middelkerke. La linéarité de cet axe principal sera cassée pour limiter la vitesse. L'avenue accueillera un centre commercial que l'Épareca devrait construire en 2012. Sur la partie basse du quartier, quelques démolitions permettront de dégager la vue et de créer de nouvelles rues, dont une en belvédère. La réhabilitation des logements par le Toit Champenois devrait s'achever deux ans plus tard.



Le quartier de Bernon avant et après rénovation urbaine, avec suppression de la dalle, introduction d'un parc, de terrains de sport et de jardins partagés, et mise en cohérence avec les coteaux viticoles.



© Exalta pour la Ville d'Epernay



Plan de situation du site et hypothèse de renouvellement du quartier Beausoleil.

Transformation radicale pour Terres-Rouges Beausoleil

Le Toit Champenois intervient aussi au sud-ouest de Bernon, sur le quartier Terres-Rouges-Beausoleil. Pour ce petit quartier (4 ha) insalubre qui accueille des familles pauvres et des gens du voyage, le bailleur social a opté pour une solution radicale : démolition complète et reconstruction. Laurent Bécarré, architecte-urbaniste du projet, le décrit sommairement : « le quartier se termine en talweg régulièrement inondé. La partie inondable sera transformée en jardin central équipé de tout un système hydraulique pour capter les eaux de pluie. Le réseau viaire doux, avec ses sentes finement dessinées, sera maintenu. Enfin les habitants bénéficieront d'un grand parc (1,5 ha) qui fonctionnera comme plaine de jeux ». Les 138 pavillons construits de 1966 et à 1976 et plusieurs fois réhabilités laisseront place à 150 maisons individuelles ou maisons de ville et petits collectifs basse consommation. La Ville réalisera les espaces publics sur son domaine. Les premières démolitions ont démarré en janvier. Au premier trimestre 2011 a commencé la construction de 30 logements. Mais contrairement à l'ORU de Bernon, ce projet (coût : 25 millions d'euros) ne s'adresse pas aux locataires actuels, qui seront relogés ailleurs, mais à une nouvelle population.



^ Axonométrie de la première phase (30 logements) de la rénovation urbaine.

v Perspective des premiers programmes.



→ La SNCF ne devrait engager la construction du pont (8 millions d'euros d'investissement) qu'en 2013. En attendant, la ville lancera, début 2011, l'appel d'offres pour sélectionner le groupement de bureaux d'études chargé de la révision du PLU (plan local d'urbanisme). Elle demandera une approche environnementale en conformité avec son Agenda 21. A l'occasion de cette révision, la ville prendra en compte l'évolution de la ZPPAUP en AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)¹⁾. « Nous commençons par le PLU et en 2012 nous travaillerons sur l'AVAP pour arriver à des enquêtes publiques PLU et AVAP simultanées », assure Anne-Marie Legras, adjointe à l'urbanisme, au patrimoine et au cadre de vie.

A la reconquête des dents creuses

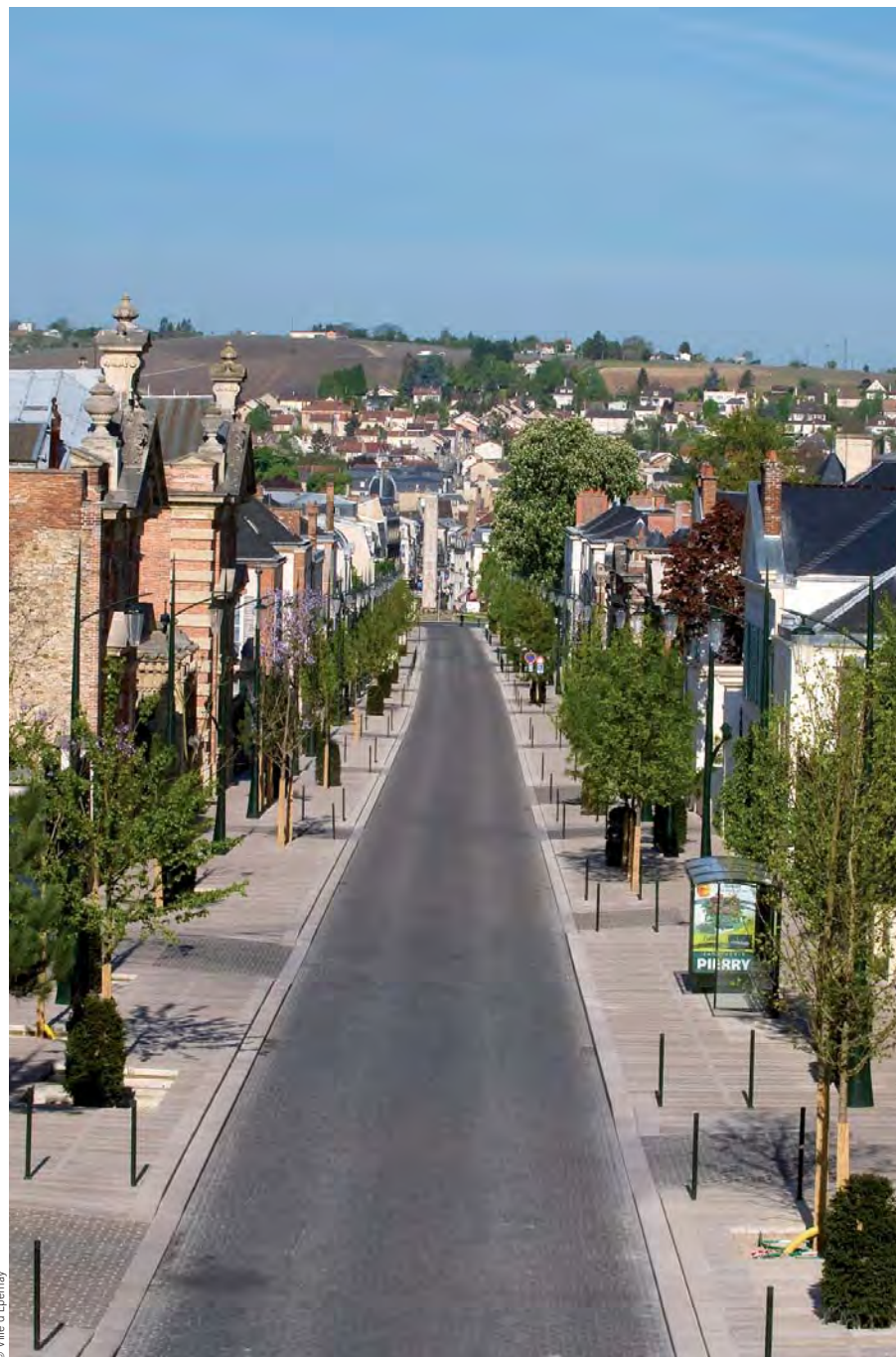
La rareté du foncier constructible a amené la ville à rechercher les dents creuses. « Nous densifions tout en restant très attentifs à l'utilisation de l'espace, car nous voulons rehausser la qualité du cadre urbain d'Épernay », affirme le maire. Une volonté illustrée par le projet des six maisons prévues rue des Gouttes d'Or, sur une parcelle en profondeur de 1 500 m², à proximité des premières vignes. La ville a vendu le terrain au Toit Champenois et finance 5 % de la construction pour soutenir cette opération pilote. Car il s'agit de maisons de ville passives en terre et paille sur ossature bois, destinées à la vente. L'agence d'architecture Atelier D les a calées à la queue-leu-leu en préservant l'intimité des familles et en orientant les espaces de vie plein sud. Côté rue, il a prévu une placette arborée.

Une autre opération de densification concerne l'entrée du quartier Saint-Laurent. La ville a acheté une partie du foncier autour du rond-point où débouchent la rue basse Saint-Laurent, celle du Faubourg d'Igny et celle des Tanneurs. La destruction du bâti existant permettra de construire 80 logements. Le Toit Champenois a déposé un permis de construire pour un premier bâtiment de 20 logements.

Mais la ville compte aussi rendre plus cohérente l'organisation de ce secteur. « Nous allons prolonger le mail qui arrive de la gare et redresser la voirie pour faciliter la circulation. La démolition de l'école permettra d'étendre le parking qui servira aux clients et commerçants de la Porte Lucas. Nous créerons un square sécurisé pour les enfants et nous aménagerons celui existant pour l'isoler de la circulation », précise Sabine Oudin-Caron, architecte-paysagiste au service urbanisme.

Les interventions sur la Porte Lucas et la place Victor Hugo prévues respectivement en 2012 et 2013 permettront de récupérer un peu de foncier. La Porte Lucas relie le quartier Saint-Laurent au cœur de ville où se situe la place des Arcades. Celle-ci est née d'une opération de rénovation radicale typique des années 1980-1990. Elle offre un grand espace dégagé mais fonctionne comme un cul-de-sac. Par ailleurs, les pavés qui se décollent et le mauvais éclairage posent un problème de sécurité. L'agence de paysagistes Péna et Peña a proposé un nouveau fonctionnement tout en créant une place-jardin. « De petits îlots de végétation et des taches d'eau animées se répartissent sur un revêtement de sol minéral, clair pour la partie centrale et gris sur le pourtour. Les taches de végétation s'agrandissent à proximité des arbres », décrit Sabine Oudin-Caron. Les travaux devraient démarrer au printemps 2011.

Pour l'heure, l'espace le plus emblématique d'Épernay reste l'avenue de Champagne, inaugurée en juillet 2009. Le parquet de calcaire et le mobilier urbain sur mesure (coût total : 8,2 millions d'euros TTC) choisis par l'Agence Althabegoity-Bayle (architectes), Paysage et Lumière (architectes-paysagistes), Joël Berton (éclairagiste) et ACI (bureau



L'avenue de Champagne et son « parquet » de calcaire.

d'études) donnent tout son prestige à cette zone industrielle du Champagne, qualifié d'avenue la plus riche du monde. Les grandes maisons de Champagne y ont construit de riches bâtisses au XIX^e siècle. En-dessous s'étendent une centaine de kilomètres de caves pleines du fameux breuvage. Le site compte parmi les « Paysages du Champagne » (coteaux, caves et Maisons de Champagne) candidats au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nora Hachache

1. Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010.





2 OAP – CENTRE-VILLE

► OAP Centre-Ville : enjeux et objectifs

Le diagnostic et les ateliers de concertation ont clairement fait apparaître l'absence d'une centralité urbaine à l'échelle d'une ville de Quali-ville. Une centralité urbaine qui serait constituée essentiellement d'un pôle administratif (en particulier les services de la mairie), d'un pôle culturel (regroupant l'ensemble des équipements culturels situés à proximité de la mairie) et d'un pôle de santé (avec des services adaptés aux personnes âgées).

L'objectif de cette OAP est de favoriser le développement urbain maîtrisé d'une telle centralité en lien avec une dynamique commerciale (en particulier des restaurants). Cette centralité jouera aussi un rôle de lien paysager et fonctionnel de part et d'autre de la nationale avec une accessibilité renforcée avec les pôles gares avoisinant.

■ 1-1- Rayonnement métropolitain

- Renforcer la centralité urbaine par la requalification de la place de la mairie et par le développement d'équipements publics et d'intérêt collectif (notamment dans le domaine de la santé)
- Favoriser les liens de transport et de déplacements doux entre le secteur de la mairie et les pôles gares
- Contribuer à la construction d'un poumon vert parisien en favorisant les liens paysagers entre les principaux parcs du centre-ville

■ 1-2- Préservation du cadre de vie

- Etablir des périmètres d'études.
- Préserver des espaces verts remarquables.
- Développer des liaisons douces entre les différents pôles constituant la nouvelle centralité urbaine en lien avec les quartiers à proximité (cheminements piétons, de trottoirs élargis ou d'espaces dédiés aux vélos, tout en contribuant à valoriser les continuités écologiques)
- Assurer une transition urbaine et architecturale maîtrisée et qualitative de part et d'autre de la nationale
- Organiser le stationnement dans une logique d'intégration paysagère



■ 1-3- Développement urbain

- Développer une nouvelle centralité urbaine autour de la place de la mairie intégrant d'autres secteurs centraux selon une réorganisation spatiale globale et dans une logique paysagère d'ensemble.
- Permettre le développement du secteur Est de la ville respectant les qualités paysagères et environnementales des sites
- Favoriser les liens entre les principaux parcs de la commune

■ 1-4- Attractivité économique

- Développer des commerces et services
- Faciliter le développement de nouveaux services dans le domaine de la santé
- Renforcer les micro-centralités existantes dans les secteurs concernés (nationale, mairie) en renforçant les commerces de proximité et en diversifiant l'offre de restauration.

